

SEANCE N° 5/2020 DU 7 SEPTEMBRE 2020

Début de la séance: 9.00 heures

Présents:

C S V

WOLTER Michel, bourgmestre
PIRROTTE Frank, échevin
STURM Richard, échevin
SCHOLLER Guy, conseiller
BRUCH Jean-Marie, conseiller
HAMES Joseph, conseiller
SCHMIT Danielle, conseillère

L S A P

CRUCHTEN Yves, conseiller (jusqu'au point 17)
RUCKERT Arsène, conseiller
THILL Jos, conseiller
DUPREL Mireille
THIRY-DE BERNARDI Monique, conseillère

DÉI GRÉNG

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, échevine
KIHN Anne, conseillère

D P

FUNCK Nico, conseiller (excusé)

ORDRE DU JOUR:

Séance publique :

- 1 Communications du collège échevinal.
- 2 Enseignement fondamental - Approbation des modifications de l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental de la commune de Käerjeng pour l'année scolaire 2020/2021.
- 3 Transport scolaire - Approbation du règlement sur le transport scolaire de la commune de Käerjeng.
- 4 Ecole de musique – Organisation scolaire cadre 2020/2021 – Approbation.

- 5 Aménagement communal et développement urbain – Lotissement d'une parcelle sise à Bascharge, 58 rue Pierre Clement (section BC de Bascharge – Numéro cadastral 1823/5273) – Approbation.
- 6 Aménagement communal et développement urbain – Lotissement de parcelles sises à Clemency, 28-30 rue de Grass (section CA de Clemency – numéros cadastraux 438/3663 et 438/3664) – Approbation.
- 7 Aménagement communal et développement urbain – Lotissement de parcelles sises à Linger, 98-106 rue de la Libération (section BA de Linger – numéros cadastraux 803/1630, 803/1737 et 807/1739) – Approbation.
- 8 Aménagement communal et développement urbain – Lotissement de parcelles sises à Bascharge, 12 rue de l'Église (section BC de Bascharge – numéro cadastral 13/7294 ; 17/8084 et 17/7959) – Approbation.
- 9 Aménagement communal et développement urbain – Lotissement d'une parcelle sise à Hautcharge, 48 rue de la Gare (section BB de Hautcharge – numéro cadastral 360/3114) – Approbation.
- 10 Plan d'aménagement particulier – Modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « Am Leem » à Bascharge – Approbation.
- 11 Circulation – Modification du règlement de circulation – Approbation.
- 12 Budget extraordinaire 2020 – 4/650/221100/99001 ACQUISITION DE TERRAINS NON AFFECTES – Crédit supplémentaire de 220.000,00 € - Approbation.
- 13 Transaction immobilière – Acquisition de sept lots issus d'une licitation immobilière – Approbation.
- 14 Acte notarié – Cession gratuite rue de Schouweiler à Bascharge – Approbation.
- 15 Acte notarié – Cession gratuite rue de l'École à Bascharge – Approbation.
- 16 Acte notarié – Acquisition terrain à Bascharge avenue de Luxembourg – Approbation.
- 17 Acte notarié – Acquisition terrain à Bascharge rue du Bois – Approbation.

- 18 Actes notariés – Acquisition immeuble 1 rue de la Poste Bascharage – Approbation.
- 19 Contrat de bail – 1 rue de la Poste à Bascharage – Approbation.
- 20 Contrat de bail – Café à Fingig – Approbation.
- 21 Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation.
- 22 Sociétés locales – Dépôt de statuts de l'association « Les Coyotes Bascharage-Luxembourg » – Pour prendre connaissance.
- 23 Sociétés locales – Dépôt de statuts de l'association « LT Photography » - Pour prendre connaissance.
- 24 Questions et réponses.

Séance à huis clos :

- 25 Réduction du service provisoire d'un fonctionnaire.
- 26 Nomination définitive d'un fonctionnaire.
- 27 Nomination définitive d'un fonctionnaire.
- 28 Discussion sur le prix à payer pour les futures acquisitions de terrains.

1 Communications du collège échevinal.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Après avoir récemment déploré le décès de la conseillère Antoinette Beck-Stiefer, nous devons à présent dire adieu à un autre ami et collègue. Lucien Fusulier nous a quittés le 17 août à 74 ans. Avec lui, nous perdons « un morceau de Hautcharage », une personne que l'on rencontrait partout. Des problèmes de santé ont contraint « Luss » à démissionner le 21 avril 2020 de son poste de conseiller après 20 ans. Mais il n'était pas seulement membre du conseil, il était également connu comme le gardien de but de la légendaire équipe de « Jeunesse Hautcharage », qui a disputé la Coupe des vainqueurs de Coupe en 1971 contre le Chelsea FC. De plus, Lucien Fusulier était un syndicaliste engagé et président de longue date de la section locale OGB-L, ainsi qu'une personne très engagée dans les associations locales. Il était engagé dans l'entente de Hautcharage, a organisé chaque année le Saint Nicolas à Hautcharage, et a été actif à plusieurs niveaux d'abord dans le club de football « Jeunesse Hautcharage », ensuite dans l'« U.N. Käerjeng 97 ». Avec Lucien Fusulier, nous perdons tous un ami. Nous présentons nos plus sincères condoléances à sa famille. Je demande à toutes les personnes présentes de respecter une minute de silence en l'honneur du défunt.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Je voudrais remercier M. Wolter pour l'image qu'il vient de dresser de Lucien Fusulier. «Luss» était engagé comme presque personne d'autre. Il laisse un vide énorme dans les clubs de Käerjeng, mais aussi dans notre parti, où il a été actif pendant 30 ans. Nous avons prévu de lui dire au revoir après ses 20 ans d'adhésion au conseil communal, et nous regrettons de ne plus avoir pu le faire. Nous penserons souvent à notre ami Lucien Fusulier.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng): Je ne peux qu'approuver les propos des orateurs précédents.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : À présent, je souhaiterais présenter au conseil communal M. Richard Scharll. M. Scharll est entré en service auprès de l'administration communale le 1^{er} septembre dernier. Il est sensé, après avoir terminé ses examens, reprendre la relève de l'actuel secrétaire communal.

Vendredi dernier, le collège échevinal a eu une entrevue avec la direction de POST Luxembourg, qui nous a fait part de la fermeture du bureau de poste de Clemency pour

le 1^{er} novembre 2020. Avec cette fermeture, qui fait suite à celle du commissariat de police, une autre institution se retire de la vie publique de la commune de Käerjeng.

Nous avons soumis aux conseillers les directives à respecter par nos clubs dans le contexte de la reprise de leurs activités. Dans le secteur sportif, les championnats reprennent et les associations musicales veulent à nouveau jouer des concerts. Le collège échevinal veut faire en sorte que la vie sociale et culturelle puisse reprendre, tout en respectant les directives et les restrictions fixées par l'État. Nous avons donc élaboré une charte à signer par les clubs par laquelle ils s'engagent à respecter les mesures de sécurité.

2 Enseignement fondamental - Approbation des modifications de l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental de la commune de Käerjeng pour l'année scolaire 2020/2021.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Comme chaque année, nous devons approuver une seconde fois l'organisation scolaire provisoire. Nous disposons maintenant des modifications apportées à la première version de l'organisation de cette année. D'éventuelles questions pourront être répondues par le chef de service du Service enseignement de la Commune.

Approbation unanime.

3 Transport scolaire - Approbation du règlement sur le transport scolaire de la commune de Käerjeng.

Maire Michel WOLTER (CSV): La réorganisation du transport scolaire est un défi intéressant. Outre le règlement modifié, l'échevine Josée-Anne Siebenaler-Thill présentera un projet pilote innovant que le collège échevinal a élaboré au cours des derniers mois.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng): Le nouveau règlement sur le transport scolaire abroge les deux règlements en vigueur.

Le premier règlement date du 16 juillet 2012, et concerne la sécurité dans le bus scolaire. À cette époque, le bus était encore le seul moyen de transport pour les écoliers. L'utilisation des bus devait empêcher le danger provoqué par un nombre important de voitures privées dans les alentours de l'école.

Entre-temps, il y a eu une prise de conscience que les enfants ont besoin d'activité physique pour leur développement sain. Ils ont plus de facilité à rester tranquillement assis sur leur banc pendant quelques heures et à se concentrer, lorsque le matin ils parcourent le chemin vers l'école à pied avec leurs amis. En 2017, l'Association des parents d'élèves de Clemency avait pris contact avec le collège échevinal pour demander la mise en place d'un service Pedibus. Étant donné qu'en tant que commune engagé dans le Pacte Climat, nous souhaitons réduire le trafic et les émissions de CO2, nous avons donc répondu à la demande et avons lancé un projet pilote avec deux lignes de Pedibus à Clemency, 80 enfants accompagnés, se rendent chaque matin, avec enthousiasme, à pied à l'école. Le service Pedibus ayant bien été établi à Clemency en 2018, le conseil communal a approuvé un règlement supplémentaire pour le bon fonctionnement du Pedibus.

Suite au succès à Clemency, trois lignes de Pedibus ont été introduites à Bascharage et Hautcharage dans le cadre d'un projet pilote d'une année lors de l'année scolaire passée. Avant les vacances d'été, nous avons informé les parents qu'il y aurait des changements majeurs dans le transport scolaire des enfants des cycles 2 à 4 (anciennement école primaire) à partir de septembre et que le service Pedibus serait élargi. Rien ne changera pour les enfants du cycle 1 (préscolaire). Les enfants du préscolaire continueront d'être conduits à l'école en bus scolaire. Il faut dire qu'ils avaient très peu profité du Pedibus l'année dernière.

À ce stade, je dois remercier les agents du Service enseignement de la Commune pour le travail qu'ils ont accompli, car c'est ainsi que nous avons réussi à réorganiser le transport scolaire, malgré tout le stress causé par la pandémie. D'abord, les enfants qui bénéficient actuellement du transport scolaire ont été répertoriés. Ensuite, un questionnaire a été élaboré, diffusé et collecté par le personnel enseignant. Un grand merci va donc également au personnel enseignant, car sans leur coopération, l'enquête n'aurait pas été possible. Les parents devaient indiquer si, quand et à quel arrêt leur enfant souhaite utiliser le transport scolaire. Ces informations ont été saisies dans un tableau et évaluées pour que le transport scolaire puisse fonctionner à partir de la semaine prochaine. Suite à l'approbation du règlement par le conseil communal dans sa séance de ce jour, une lettre sera envoyée aux parents pour leur donner les détails nécessaires ainsi qu'une invitation à une séance d'information pour samedi prochain.

En ce qui concerne le nouveau transport scolaire, on peut dire qu'autour du campus de l'école un rayon d'environ un kilomètre a été défini, dans lequel aucun bus ne s'arrête, et où des chemins pour la marche à pied ont été déterminés. Cinq lignes de bus sont désormais prévues pour les enfants des écoles fondamentales. Puisque les travaux sur le « boulevard Kennedy » débuteront en mars, nous avons planifié toutes les lignes de sorte à ce qu'aucune d'entre elles ne passe par le chantier. Les enfants de la «Cité Charles de Gaulle» empruntent un chemin pour piétons jusqu'à la zone industrielle, d'où ils prennent le bus pour l'école. Il ne reste plus que deux lignes de bus, pour lesquelles les horaires ont été modifiés. Ceux-ci transporteront uniquement les enfants des quartiers plus éloignés

Il y aura une grande première à la rentrée dans l'ancienne commune de Bascharage. La société Sales-Lentz nous a contacté pour tester un véhicule dans le cadre d'un projet pilote, un soi-disant «Vëlobus» avec chauffeur.

Ce projet permet aux enfants de certains quartiers éloignés de se rendre à un arrêt « Pedibus » à l'aide de ces véhicules électriques, puis de continuer à pied. Ce véhicule ressemble à un «Cuistax», le célèbre kart à pédales que l'on trouve sur les plages de la côte belge. Samedi prochain, Sales-Lentz présentera ce véhicule au «Käerjenger Treff», où toutes les réponses aux questions relatives au transport scolaire seront données.

Le nouveau règlement sur le transport scolaire comprend désormais le bus classique ainsi que le Pedibus et le «Vëlobus». La plupart des dispositions ont été reprises de l'ancien règlement. Mais quelques points ont été ajoutés.

Jusqu'à présent, l'inscription n'était obligatoire que pour le Pedibus. À partir de cette année scolaire, l'inscription est obligatoire pour l'ensemble du transport scolaire, c.à.d. il faut indiquer un arrêt précis, sans savoir par quel moyen de transport les enfants vont être déposé à l'école. Les places étant limitées, surtout pour le «Vëlobus» (elles sont adaptées à la demande actuelle), nous sommes obligés de fixer une liste prioritaire. La priorité est donnée aux enfants qui ont déjà utilisé le transport scolaire auparavant, puis à ceux qui vivent dans les quartiers respectifs, et le dernier critère est la date à laquelle la Commune a reçu leur inscription. Si nécessaire, une liste d'attente sera mise en place.

En raison de l'organisation complexe, l'inscription ne compte que pour une certaine ligne et les enfants devront respecter leur arrêt. Les parents doivent veiller à ce que

leurs enfants arrivent à l'arrêt de bus à temps et y soient ramassés, à moins que l'enfant n'ait au moins 9 ans et ait une autorisation écrite pour rentrer seul.

Il a également été défini que les enfants ne sont autorisés à traverser la rue que lorsque le bus, ou le «Vëlobus», est suffisamment éloigné et qu'il n'y a plus de danger.

S'il arrive qu'un enfant n'utilise pas le transport scolaire, il faut au préalable que l'accompagnateur, ou la Commune, en soit informé.

Il est clair que les enfants doivent être obéissants et traiter les autres enfants ainsi que le personnel accompagnateur, le conducteur, le véhicule et tout le matériel avec respect. Il est interdit d'abîmer du matériel ou de laisser des déchets.

Pour le Pedibus et le «Vëlobus», les enfants doivent porter des gilets de sécurité qui leur sont fournis. Dans le bus et dans le «Vëlobus», les enfants doivent toujours garder leur ceinture de sécurité jusqu'à ce que le véhicule soit à l'arrêt. Dans le «Vëlobus», chacun doit porter un casque, si possible le sien. Il est expressément précisé que les appareils électroniques tels que les téléphones portables, etc. ne sont pas autorisés pendant le transport scolaire.

En cas de manque de discipline, les parents seront immédiatement informés par le personnel d'accompagnement ou le personnel enseignant. Si ça ne résout pas le problème, un dernier avertissement écrit sera émis par le Service enseignement de la Commune. Si la situation ne s'améliore toujours pas, le collège échevinal pourra envoyer une lettre recommandée pour exclure l'enfant du transport pour une durée limitée, ou dans les cas particulièrement graves pour une durée illimitée.

Si le conseil communal approuve le règlement aujourd'hui, celui-ci entrera en vigueur le 15 septembre. D'ici là, nous sommes curieux de voir comment les enfants vont réagir au « Vëlobus ».

Maire Michel WOLTER (CSV): Je voudrais remercier Mme Siebenaler-Thill pour la présentation extrêmement détaillée de ce projet pilote innovant.

Conseillère Mireille DUPREL (LSAP): Il s'agit d'un projet très intéressant. Cependant, nous sommes d'avis que c'est compliqué qu'en cas de maladie de l'enfant, il soit nécessaire de prévenir trois instances différentes: l'école, la maison relais et à présent

également l'accompagnateur du transport scolaire. Il devrait être possible de prévenir à un seul endroit pour l'ensemble des services.

Conseiller Jos THILL (LSAP): Le projet «Vëlobus» est quelque chose de complètement nouveau et il faudra voir comment ce projet va se développer. Qui a la responsabilité dans le «Vëlobus»?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le chauffeur est responsable.

Conseiller Jos THILL (LSAP): Je ne pense pas qu'il soit juste que la Commune délègue la responsabilité à une personne privée. La Commune offre le service, donc elle devrait également prendre la responsabilité pour la sécurité des enfants.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng): Comme pour le bus scolaire, c'est un service que nous achetons auprès de la société Sales-Lentz. La société est donc responsable du respect des règles de sécurité.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Tout d'abord, je voudrais remercier Mme Siebenaler-Thill pour la présentation de ce projet et pour le fait que nous avons été informés à l'avance de la mise en place d'un tel projet. On peut imaginer à quel point l'organisation a dû être complexe. Pour que le projet soit bien accueilli par les parents, il est indispensable de garantir la sécurité des enfants à tout moment.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng): Je voudrais ajouter que le véhicule a à peu près la taille d'un mini-bus, donc il sera difficile de ne pas le voir dans la circulation. Il est en plus muni de ceintures de sécurité et a été approuvé par la Société nationale de contrôle technique.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP): Où sera utilisé le «Vëlobus»?

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng): Au départ, le «Vëlobus» ne fonctionnera qu'à Bascharage et à Hautcharage. À Clemency, le Pedibus fonctionne à la plus grande satisfaction des utilisateurs, et les distances ne sont pas si grandes qu'il faudrait recourir à un «Vëlobus». Plusieurs véhicules «Vëlobus» seraient nécessaires pour conduire les enfants de Fingig à Clemency, et il en va de même pour Linger. La capacité d'un «Vëlobus» est de 13 enfants.

Échevin Frank PIRROTTE (CSV): Il s'agit d'un projet pilote dans sa première phase. Dans un deuxième temps, une application est prévue avec laquelle il sera possible de prévenir l'absence d'un enfant, consulter les horaires et suivre le trajet du «Vëlobus».

Conseillère Anne KIHN (déi gréng): Au nom de mon parti, je tiens à remercier Mme Siebenaler-Thill et toutes les personnes impliquées dans ce projet novateur en matière de mobilité douce. Nous espérons maintenant que le projet recevra l'approbation nécessaire et que tout le travail aura porté ses fruits.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Enfin, je voudrais également remercier Mme Siebenaler-Thill et les agents du Service de l'enseignement scolaire. Je tiens également à remercier la société Sales-Lentz pour la confiance qu'elle nous a témoignée dans la mise en œuvre d'un projet d'avenir dans le domaine du transport scolaire. Nous ouvrons un nouveau chapitre du transport scolaire, et si le retour est positif, je suis convaincu que dans quelques années de nombreuses communes utiliseront ce type de transport scolaire. L'organisation de ce service est bien plus complexe que la mise à disposition d'un certain nombre de bus, mais c'est notre volonté d'organiser le trajet des élèves entre les écoles et leur domicile de cette manière.

Bien entendu, nous sommes également préoccupés par la sécurité des enfants. Il peut toujours y avoir un incident. Je rappelle qu'un bus scolaire a déjà été impliqué dans un accident. Mais en ce qui concerne la sécurité du «Vëlobus», je dois dire que le véhicule répond aux exigences techniques et a été homologué pour la circulation routière après tous les contrôles possibles. À mon avis, les enfants vont se bousculer pour pouvoir être déposé à l'école avec ce véhicule. Et comme pour tout projet pilote, une première évaluation sera faite après quelques mois. Si on aura identifié des faiblesses, celles-ci seront corrigées.

À l'avenir, c'est par ce moyen que les enfants se rendront à l'école, que le temps soit beau ou mauvais. Si les conditions météorologiques sont trop mauvaises pour amener les élèves à l'école avec ce véhicule, il appartiendra à la société Sales-Lentz de proposer une alternative. La commune de Käerjeng achète ce service et restera dans les mémoires comme la première commune à donner vie à ce concept innovant.

Approbation unanime.

4 Ecole de musique – Organisation scolaire cadre 2020/2021 – Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Je voudrais à présent demander à M. Steve Humbert de nous présenter l'organisation scolaire de l'école de musique pour l'année à venir. L'organisation aborde également la question de savoir comment les cours se déroulent dans une période de pandémie, quels cours ne peuvent éventuellement pas avoir lieu et comment la sécurité est garantie dans le bâtiment de l'école.

M. Steve HUMBERT (Käerjenger Musekschoul): Depuis peu, les cours de musique ne dépendent plus du ministère de la Culture, mais du ministère de l'Éducation nationale. Ce changement implique beaucoup de travail supplémentaire et complexe. Suite à la demande du ministre de l'Éducation nationale, je présente aujourd'hui une organisation scolaire provisoire de la «Käerjenger Musekschoul», basée sur des estimations de l'année précédente.

Nous sommes conscients qu'il y aura encore de nombreux changements dans la seconde quinzaine de septembre, de sorte que l'organisation finale, telle qu'elle sera présentée au conseil communal en octobre, sera très différente de celle-ci.

Les communes partenaires sont Differdange, Dippach, Pétange et Sanem, même si cette dernière n'a pas encore signé de convention avec notre Commune, mais contribue au moins aux coûts de formation de ses élèves. Le personnel enseignant est le même que l'an dernier.

Le ministère souhaiterait avoir une estimation du nombre d'élèves. Cependant, une telle estimation est difficile pendant une période de pandémie, car de nombreuses rumeurs ont créé de l'incertitude parmi les élèves potentiels, en particulier sur le danger que les instruments à vent et les cours de chant poseraient.

Les cours sont basés sur les expériences de l'année scolaire précédente. Avec nos partenaires, la commune de Dippach et les maisons relais, nous disposons de suffisamment de salles de classe pour garantir tous les cours collectifs. Environ 80% des inscriptions ont été faites, mais nous sommes conscients qu'il y aura de nombreux changements après le 15 septembre.

Nous avons accordé une attention particulière à la sécurité. Par conséquent, nous avons un nombre de classes plus élevé afin de garantir une certaine distance entre les élèves, et de pouvoir proposer tous les cours collectifs. Nous venons d'être informés qu'il est interdit aux enfants de chanter ensemble dans les cours de «formation musicale». Nous avons donc pris des précautions particulières. Les enfants peuvent

désormais chanter individuellement derrière une cloison transparente. Tant que le temps le permet, les chœurs chanteront sur le parvis du bâtiment de l'école. Les répétitions d'orchestre auront lieu au « Käerjenger Treff ».

Pour les cours individuels, il y a beaucoup d'inscriptions pour tous les instruments à clavier, percussions ou cordes, mais pour les instruments à vent, il y a peu d'intérêt en cette période de pandémie. De manière générale, on constate partout dans le pays que le nombre de nouvelles inscriptions d'instruments à vent diminue fortement, ce qui est en partie dû à des informations confuses de la part des médias. Ce fait aura un impact majeur sur les associations de musique à moyen terme.

Nous avons organisé les cours individuels de telle manière qu'un seul étudiant et le professeur se trouvent dans la salle et sont protégés par une cloison. Il y a des distributeurs de désinfectant dans toutes les salles de classe. Après chaque cours, la salle est nettoyée afin que le risque de transmission du virus soit le plus faible possible. Nous sommes prêts pour la reprise des cours. L'organisation actuelle est basée sur les chiffres de l'année précédente. En octobre nous reviendrons au conseil communal avec l'organisation scolaire définitive.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Je voudrais remercier M. Humbert et son équipe pour leur travail. La pandémie a un fort impact sur tous les domaines de la vie, et je suis ravi que des cours de musique puissent avoir lieu. Nous sommes conscients que beaucoup reste incertain pour le moment, mais nous faisons tous les efforts nécessaires pour retrouver la plus grande normalité possible.

En ce qui concerne la sécurité des élèves et des professeurs, je voudrais savoir s'il est toujours possible d'aérer les salles où se déroulent les cours. Pour le moment, l'échange d'air semble être l'une des précautions les plus importantes contre la propagation du virus.

M. Steve HUMBERT (Käerjenger Musekschoul): Toutes les pièces ont des fenêtres qui peuvent être grand ouvertes, ce que nous ferons régulièrement.

Conseillère Anne KIHN (déi gréng): Nous tenons également à remercier le personnel de l'école de musique, car il n'a certainement pas été facile de mettre en place une organisation scolaire tout en prenant toutes les précautions de sécurité nécessaires. Permettez-moi de vous poser une question sur la collaboration très appréciée avec les maisons relais. Concernant les cours qui auront lieu dans les locaux de la maison

relais, s'agit-il uniquement d'une mise à disposition des locaux ou s'agit-t-il d'activités organisées ensemble avec la maison relais?

M. Steve HUMBERT (Käerjenger Musekschoul): Les cours qui ont lieu dans les maisons relais sont dispensés par nos professeurs. Nous proposons le cours « animation musicale », qui est un cours qui ne concerne pas l'apprentissage de notes, et « éveil musical », un cours officiel qui est offert de la même manière dans l'école de musique elle-même, ainsi que des cours d'initiation, destinés à familiariser les enfants des maisons relais avec les instruments.

Bourgemstre Michel WOLTER (CSV): Je remercie également M. Humbert pour ses explications. En octobre, nous verrons les chiffres réels.

Approbatation unanime.

5 Aménagement communal et développement urbain – Lotissement d'une parcelle sise à Bascharge, 58 rue Pierre Clement (section BC de Bascharage – Numéro cadastral 1823/5273) – Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Les points suivants concernent des demandes de lotissement et d'une modification ponctuelle d'un plan d'aménagement particulier déjà approuvé. Tous ces points nous sont expliqués par Mme Carole Juttel.

Mme Carole JUTTEL (architecte communale): La première demande concerne une parcelle au coin du « boulevard Kennedy » et de la « rue Pierre Clément » à Bascharage. Une maison individuelle doit y être démolie afin de lotir ensuite la parcelle en deux lots et ainsi permettre la construction de deux immeubles totalisant 7 unités d'habitation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Je constate que nous atteignons progressivement les limites de ce que nous voulions réellement réaliser lors de l'élaboration du plan d'aménagement général. Nous étions d'accord pour accroître les densités bâties à l'avenir. Le fait que 7 unités d'habitation soient maintenant construites sur une parcelle relativement petite ne correspond plus à ce que nous avons envisagé pour le développement futur de notre Commune. Il y a un risque évident que la plupart des maisons du « boulevard Kennedy », par exemple, soient remplacées par des résidences à moyen et long terme, et que chaque mètre soit utilisé pour réaliser un

profit maximal, le tout au détriment de la qualité de vie des citoyens. Je pense que nous devons discuter sérieusement de cette évolution.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Je ne peux qu'être d'accord avec M. Wolter. J'ai rejoint le conseil communal en 2005, et j'ai constaté que le nombre de demandes de lotissement a énormément augmenté au cours des dernières années. Lors de la mise en place du «P.A.G.», nous étions d'avis que les constructions devraient être un peu plus étroites à l'avenir, avec l'idée que les terrains restent encore abordables. Cependant, fait est que des constructions de qualité sont détruites et que les promoteurs immobiliers font monter énormément les prix, de sorte que l'effet que nous voulions ne se concrétise pas. Je me demande où nous allons en termes de situation immobilière au Luxembourg.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Je partage l'opinion de M. Cruchten. Cependant, ce ne sont pas seulement les promoteurs immobiliers qui sont responsables de l'explosion des prix. Ce sont les propriétaires qui fixent le prix qu'ils souhaitent obtenir. Nous voulions rendre les terrains plus abordables, mais c'est le contraire. Nous en parlerons dans une séance du collège échevinal et organiserons éventuellement une réunion de travail avec le conseil communal.

Néanmoins, nous devons maintenant voter sur ce point. Le projet étant conforme à la réglementation en vigueur, nous n'avons de toute façon pas le choix.

Approbaton unanime.

6 Aménagement communal et développement urbain – Lotissement de parcelles sises à Clemency, 28-30 rue de Grass (section CA de Clemency – numéros cadastraux 438/3663 et 438/3664) – Approbation.

Mme Carole JUTTEL (architecte communale): Les maisons numérotées 28 et 30 de la « rue de Grass » sont sur un seul terrain cadastral. Ce fait est probablement dû au fait que le permis de construire a probablement été accordé dans les années 1960. Les maisons sont clairement séparées en ce qui concerne les connexions techniques de sorte que rien ne s'oppose à un nouveau lotissement de la parcelle. La parcelle actuelle s'étendant également derrière les maisons numérotées 24A, 26 et 26A, le morcellement est destiné à permettre aux propriétaires de ces maisons d'agrandir leur jardin vers l'arrière.

Approbation unanime.

7 Aménagement communal et développement urbain – Lotissement de parcelles sises à Linger, 98-106 rue de la Libération (section BA de Linger – numéros cadastraux 803/1630, 803/1737 et 807/1739) – Approbation.

Mme Carole JUTTEL (architecte communale): Il s'agit également de régulariser une situation existante. La maison numéro 98 partage actuellement une parcelle avec les résidences aux numéros 100 et 102. Les garages qui se trouvent derrière la maison numéro 104, mais qui appartiennent aux résidences, doivent également être ajoutés à l'un des bâtiments au niveau cadastral.

Approbation unanime.

8 Aménagement communal et développement urbain – Lotissement de parcelles sises à Bascharage, 12 rue de l'Église (section BC de Bascharage – numéro cadastral 13/7294 ; 17/8084 et 17/7959) – Approbation.

Mme Carole JUTTEL (architecte communale): La maison numéro 12 de la « rue de l'Église » à Bascharage est protégée, mais elle est dans un état délabré et peut donc être démolie. Pour le moment, l'accès à l'arrière des propriétés voisines n'est possible que par le garage de l'immeuble en question. Maintenant il est prévu de créer un accès, ce qui n'est possible que s'il reste une largeur minimale de 6 mètres. Le morcellement doit être effectué en ce sens.

Approbation unanime.

9 Aménagement communal et développement urbain – Lotissement d'une parcelle sise à Hautcharage, 48 rue de la Gare (section BB de Hautcharage – numéro cadastral 360/3114) – Approbation.

Mme Carole JUTTEL (architecte communale): Ce point a déjà été à l'ordre du jour de la dernière séance du conseil communal afin de régulariser une situation avec le propriétaire voisin. Aujourd'hui, il s'agit du projet de construction qui prévoit la démolition de la maison numéro 48 et la construction de trois immeubles avec au total 8 appartements.

Approbation unanime.

10 Plan d'aménagement particulier – Modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « Am Leem » à Bascharage – Approbation.

Mme Carole JUTTEL (architecte communale): Le plan d'aménagement particulier « Am Leem » à Bascharage a déjà été approuvé par le conseil communal en décembre 2018 et par le ministre de l'Intérieur en février 2019. 20 maisons unifamiliales et 4 résidences avec 4 unités chacune vont être construites. La modification ponctuelle à approuver ne concerne que les immeubles à appartements. La profondeur de construction maximale autorisée doit être augmentée de 12 à 14 mètres pour permettre la construction de balcons. Il s'agit d'une procédure simplifiée. Le collège échevinal a constaté la conformité de la demande le 17 juin. Il n'y a pas eu de plaintes et nous disposons du rapport ministériel. Si le conseil communal est d'accord, la disposition entre en vigueur trois jours après l'avis au public.

Approbation unanime.

11 Circulation – Modification du règlement de circulation – Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Aujourd'hui, toute une série de modifications doivent être apportées au règlement de circulation. M. Loes va nous expliquer ces modifications. Tous les points ont été discutés et évalués par la commission de la mobilité.

M. Sam LOES (Service technique): Tout d'abord, il s'agit du petit parking en face du restaurant indien de la « rue de la Reconnaissance Nationale » à Bascharage. Le stationnement des voitures dans ce parking doit être limité à un maximum de 4 heures. Pour le moment, de nombreux automobilistes y garent leur voiture tôt le matin puis prennent le bus. Cette modification vise à garantir que les clients du restaurant puissent également s'y garer. Par ailleurs, il y aura une interdiction de stationner dans le virage vers la « rue Jean Peschong » pour que le camion chargé du ramassage des déchets puisse y faire le tournant.

À Clemency, six places de parking ont été tracées devant la boulangerie et peuvent être occupées pendant 1 heure maximum. À Hautcharage, entre le restaurant italien et la crèche, les places de stationnement peuvent également être occupées pendant un maximum de 4 heures.

Dans la « rue de la Résistance », les commerces reçoivent le matin des livraisons par des camions qui bloquent alors le trottoir car ils n'ont pas d'autre choix. Nous souhaitons y tracer une zone de livraison devant le salon de coiffure, réservée aux fournisseurs du lundi au vendredi, de 7h00 à 10h00.

Deux places de parking pour personnes à mobilité réduite sont à régler: d'une part près des courts de tennis de Clemency, d'autre part sur le parking près du cimetière de Bascharage.

À Linger, des manœuvres dangereuses ont lieu tous les jours lorsque les automobilistes dépassent le bus à l'arrêt sur la voie de stationnement au numéro 37 de la « rue de la Libération ». Afin de parer au danger, des bornes y seront installées.

Nous aimerions introduire un arrêt-stationnement interdit sur le parking des bus sur le campus scolaire « Op Acker », car des situations dangereuses se répètent lorsque les parents déposent leurs enfants devant l'école.

Un passage à vélo et piéton combiné est tracé à l'entrée de Clemency en direction de Grass. Par ailleurs, l'arrêt de bus et le passage piéton de la « rue de Fingig » doivent être adaptés au code de la route.

À Bascharage, une partie de la «rue Belair» et la «rue Belle-Vue» entière ne seront désormais accessibles qu'en sens unique depuis «l'avenue de Luxembourg».

En raison de la limite de la Commune peu orthodoxe, nous devons régler l'arrêt de bus et le passage pour piétons en face de la maison de retraite de Bascharage dans notre règlement de circulation.

Enfin, nous avons réservé une place de parking pour véhicules électriques sur le «parking Schuman» et sur le «parking du Centre» à Bascharage.

Approbation unanime.

12 Budget extraordinaire 2020 – 4/650/221100/99001 ACQUISITION DE TERRAINS NON AFFECTES – Crédit supplémentaire de 220.000,00 € - Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Avant de passer à un certain nombre de transactions immobilières, je voudrais donner quelques explications.

Lors de l'élaboration du budget 2020, un montant total de 9,3 millions d'euros a été prévu pour l'achat de biens immobiliers. Il était prévu d'acquérir des terrains pour 7,1 millions d'euros, dont une grande partie est liée à la transaction avec M. Niederkorn. 2,2 millions d'euros étaient prévus pour l'acquisition de divers immeubles.

Au fil du temps, des opportunités supplémentaires se sont présentées, qui n'étaient pas connues au moment de l'élaboration du budget. Cependant, nous sommes d'avis que si des opportunités se présentent à la Commune pour l'acquisition de biens immobiliers d'un grand intérêt pour le développement futur de la Commune, il faut les saisir.

En plus de l'acquisition du terrain auprès de M. Niederkorn pour environ 6 530 000 €, nous avons profité de notre droit de préemption afin d'acquérir un terrain intéressant. Nous avons également acquis un terrain qui sera d'une grande importance pour le quartier résidentiel «Am Leem». Lors d'une prochaine réunion, nous parlerons d'une transaction avec l'État concernant un terrain dans le lotissement « Bechel Phase 5 ». Ensuite, il y a eu une vente aux enchères pour des terrains à Linger, que nous examinerons plus en détail au prochain point à l'ordre du jour. Il y a également eu un certain nombre de transactions avec les époux Olinger.

Le crédit supplémentaire qui est demandé aujourd'hui ne concerne que la vente aux enchères, lors de laquelle nous avons acquis des terrains pour 220 000 €.

Un montant total de 2,2 millions d'euros a été prévu pour l'acquisition d'immeubles. D'une part, la Commune a acquis l'immeuble au coin de « l'avenue de Luxembourg » et de la « rue de la Poste », mieux connu sous le nom de restaurant «den Hollänner». En outre, nous sommes parvenus à un accord avec le Fonds du Logement pour acheter une autre maison dans la « rue de la Poste ». Nous achetons également le presbytère de Hautcharage afin de pouvoir l'utiliser comme logement social.

Toutes ces transactions sont dans l'intérêt de notre Commune. C'est pourquoi je tenais à les expliquer et les replacer dans leur contexte respectif. À présent nous passons au votre di crédit de 220 000 €.

Approbaton unanime.

13 Transaction immobilière – Acquisition de sept lots issus d’une licitation immobilière – Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): La Commune a acquis un total de 312,20 ares lors de la vente aux enchères mentionnée au point précédent, pour un prix total de 220 000 €.

Conseiller Jos THILL (LSAP): La Commune a été très active lors de cette licitation immobilière. Cependant, certains agriculteurs se sont plaints que la Commune a indirectement fait monter les prix. La question de savoir si les différents terrains devaient vraiment être acquis par la Commune peut certainement être discutée. En outre, il ne ressort pas clairement du document dont nous disposons, quel prix a effectivement été payé pour les terrains respectifs. À ma connaissance, les prix payés pour chaque lot variaient considérablement.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Je ne peux accepter la critique que la Commune aurait fait grimper les prix. Nous n'avons acquis que les lots bon marché. Avec un seul lot dans une réserve naturelle, nous sommes allés un peu plus loin. Sinon, nous avons renoncé aux parcelles intéressantes justement pour éviter de faire grimper les prix. Nous avons acheté en moyenne 705 €/ar, le prix par ar lors de cette enchère était de 1 100 €.

Tous les terrains acquis sont des parcelles que nous pouvons utiliser et pour lesquelles nous possédons déjà des parcelles voisines. Nous avons choisi très soigneusement et nous avons eu un bon échange avec les agriculteurs. Nous nous sommes assurés qu'aucun agriculteur ne s'intéresse aux parcelles acquises. Dans un cas, nous avons même renoncé à un terrain qui était intéressant pour nous.

Approbation unanime.

14 Acte notarié – Cession gratuite rue de Schouweiler à Bascharage – Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Il s'agit d'une cession gratuite d'une parcelle de 0,13 are qui appartient au trottoir de la « rue de Schouweiler ».

Approbation unanime.

**15 Acte notarié – Cession gratuite rue de l'École à Bascharage –
Approbation.**

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Cette cession concerne trois parcelles d'une superficie totale de 0,21 are.

Approbation unanime.

**16 Acte notarié – Acquisition terrain à Bascharage avenue de Luxembourg –
Approbation.**

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Pour 46 500 €, la Commune achète un terrain de 1,55 ha faisant partie du lotissement «Am Leem». Ceci nous permet de gérer la connexion directe au réseau d'approvisionnement communal de «l'avenue de Luxembourg », et de créer un chemin pour piétons entre le nouveau quartier résidentiel et la rue principale.

Conseiller Jos THILL (LSAP): J'ai l'impression que des prix différents s'appliquent à ces transactions.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Ce n'est pas correct, car la Commune paie toujours le même prix, selon le type de transaction.

Approbation unanime.

**17 Acte notarié – Acquisition terrain à Bascharage rue du Bois –
Approbation.**

Bourgemstre Michel WOLTER (CSV): La Commune a fait valoir son droit de préemption. Pour 55 000 € nous avons acheté un terrain de 12,90 ares, situé juste derrière le bâtiment «Précoce» à Bascharage, donc très intéressant pour nous au cas où nous souhaiterions un jour agrandir cette infrastructure.

Approbation unanime.

Le conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) quitte la séance.

18 Actes notariés – Acquisition immeuble 1 rue de la Poste Bascharage – Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le conseil communal a déjà approuvé la construction d'une nouvelle école à Bascharage, de sorte qu'il n'y aura plus d'activité à «l'École du Centre» dans quelques années. Ceci nous permet d'avoir une réflexion approfondie sur le développement du quartier. La Commune est déjà très présente dans ce quartier. Aujourd'hui, le conseil communal est censé se prononcer sur l'achat de l'immeuble connu sous le nom « den Hollänner », ainsi que lors d'une prochaine séance sur l'achat de la maison numéro 5 de la « rue de la Poste ». Avec ces deux transactions, la Commune serait alors propriétaire de toutes les propriétés d'un côté de la «rue de la Poste», à partir du coin avec l'«avenue de Luxembourg» jusqu'au coin avec la «rue de l'École». C'est un investissement pour l'avenir de la Commune.

La Commune acquiert l'immeuble en question pour 1 259 838 €.

Conseiller Jos THILL (LSAP): À qui appartient la petite chapelle de la rue concernée?

Maire Michel WOLTER (CSV): Fonds de gestion des édifices religieux en est le propriétaire.

Conseiller Jos THILL (LSAP): En parlant de chapelles: j'ai mentionné la chapelle de Hautcharage lors de la séance précédente. Le propriétaire de l'immeuble adjacent est en train de faire des travaux de rénovation et a proposé de rénover la chapelle en même temps. Cependant, la chapelle n'appartient pas à la maison.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Elle appartient à la Commune et elle a été endommagée lors d'un accident de la circulation. L'affaire est actuellement en cours auprès de la compagnie d'assurance. Si le propriétaire de la maison souhaite rénover la chapelle, il doit contacter notre personnel technique.

Conseiller Jos THILL (LSAP): Puisqu'elle appartient à la Commune, nous devons nous assurer qu'elle soit régulièrement nettoyée.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Nous transmettrons cette suggestion au personnel de ProActif.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP): Nous sommes favorables à cette transaction.

Approbation unanime.

19 Contrat de bail – 1 rue de la Poste à Bascharage – Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Dans l'immeuble qui vient d'être acheté par la Commune, un appartement est loué à une famille. Par conséquent, nous reprenons le bail de l'ancien propriétaire.

Approbation unanime.

20 Contrat de bail – Café à Fingig – Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Il y a un nouveau restaurateur au restaurant «Féngeger Stuff». Par conséquent, le bail avec Munhowen a été renouvelé. Le loyer mensuel est de 1 179,24 €.

Approbation unanime.

21 Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Il y a sept règlements temporaires de la circulation à confirmer par le conseil communal.

Approbation unanime.

22 Sociétés locales – Dépôt de statuts de l'association « Les Coyotes Bascharage-Luxembourg » – Pour prendre connaissance.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le club de motards « Les Coyotes Bascharage – Luxembourg » a soumis ses statuts à la Commune.

23 Sociétés locales – Dépôt de statuts de l'association « LT Photography » - Pour prendre connaissance.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Une nouvelle association de photographie appelée « LT Photography » a désormais son siège dans notre Commune.

24 Questions et réponses.

Avis Guy SCHOLLER (CSV): Il y a des modifications concernant la ligne de bus RGTR 334 de Pétange à Kleinbettingen. Les habitants de Fingig et Clemency ont toujours pu utiliser cette ligne pour se rendre au grand supermarché de Bascharage. L'horaire a été modifié et la ligne passe désormais par Linger, ce qui signifie que les habitants concernés n'ont plus la possibilité de se rendre au supermarché sans devoir changer de bus.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le collègue échevinal regrette vraiment ce changement. Je peux seulement dire que personne ne nous a contacté au préalable pour nous faire part de cette modification, nous n'avons donc pas eu d'autre choix que d'en prendre note.

Échevin Frank PIRROTTE (CSV): Malheureusement, nous n'avons aucun contrôle sur ces modifications, car il s'agit d'une décision ministérielle. Lorsque nous nous sommes renseignés, on a eu comme réponse qu'il est possible de prendre la ligne du TICE.

Je peux déjà dire que d'autres modifications des horaires suivront en 2021. Cependant, nous n'avons actuellement aucun contrôle. Nous ne pouvons qu'introduire une réclamation et attendre la réaction.

Conseiller Jos THILL (LSAP): À la frontière entre Linger et Pétange, près de l'étang, il y a un escalier qui n'est pas accessible depuis un certain temps. Ne pourrions-nous pas enfin faire en sorte que ces escaliers soient réparés?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Ce n'est pas aussi simple. Pour autant que je sache, les escaliers se trouvent sur le territoire de Pétange et appartiennent à la compagnie ferroviaire ou à l'État. Nous ne pouvons donc rien faire.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng): Je me souviens qu'il était prévu d'y créer un accès pour les cyclistes, mais le projet traîne depuis un certain temps car ce n'est pas si simple à mettre en œuvre.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Enfin, je voudrais répondre à une question de la conseillère Anne Kihn de la dernière séance concernant la charte environnementale

des associations. Notre service des relations publiques a fait un rappel aux associations qui n'ont pas encore signé la charte, et leur a demandé de la signer.

Séance à huis clos :

25 Réduction du service provisoire d'un fonctionnaire.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

26 Nomination définitive d'un fonctionnaire.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

27 Nomination définitive d'un fonctionnaire.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

28 Discussion sur le prix à payer pour les futures acquisitions de terrains.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Fin de la séance : 11.10 heures